

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Rubber Cement

· **Code du produit:** Consulter la section 16 pour la liste des codes de produit.

· **Utilisations recommandés et restrictions d'usage**

· **Utilisations recommandés:** Colle

· **Restrictions d'usage:** Voir les paragraphes 8 et 10 pour plus amples informations.

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

(Aux États-Unis)

ITW Global Tire Repair, Inc.

125 Venture Drive, Suite 210, San Luis Obispo, CA 93401 USA

Tel (805) 489-0490

(Au Canada)

ITW Permatex Canada

35 Brownridge Rd., Unit 1, Halton Hills ON L7G 0C6

(905) 693-8900 (Tel), (905) 864-8602 (Fax)

· **Numéro d'appel d'urgence:**

ChemTel Inc.

+1 (800)255-3924 (Appel gratuit en Amérique du Nord)

+1 (813)248-0585 (International)

### 2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

(suite page 2)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

### Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 1)

- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse, Poudre d'extinction, ou Dioxyde de carbone.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Composants:**

64742-89-8	solvant naphta aliphatique léger (pétrole) ⚠ Asp. Tox. 1, H304	40-60%
142-82-5	heptane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-30%
592-76-7	hept-1-ène ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10%
111-65-9	octane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10%

- **Indications complémentaires:**

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Ce produit satisfait à cette exigence.

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exacts sont considérés confidentiels et sont non divulgués

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

(suite page 3)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

### Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Retirer les lentilles de contact, si porté et si possible.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire ensuite d'eau en abondance.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Dyspnée  
Irrite la peau et les muqueuses.  
Troubles gastro intestinaux en cas d'ingestion.  
Nausées en cas d'ingestion.  
Perte des repères dans l'espace
- **Risques**  
Vapeurs étourdissantes.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque d'incidents respiratoires.  
Peut entraîner des spasmes.  
Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Le cas échéant, administrer de l'oxygène.  
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Mousse  
Mousse résistant à l'alcool  
Gaz d'extinction  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction  
Poudre ABC
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Eau pulvérisée  
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 3)

- **Autres indications** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
En cas de déversement grand, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'une substance absorbant non combustible comme sable, kieselguhr, neutralisant d'acide ou liant universel.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au rubrique 13.  
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:  
Solvant organique
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le rubrique 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le rubrique 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le rubrique 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Stocker dans un endroit frais.  
Prévoir la ventilation des emballages.  
Éviter stockage près des chaleurs extrêmes, les sources d'ignition et des flammes nues.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 4)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**142-82-5 heptane**

EL (Canada)	Valeur momentanée: 500 ppm Valeur à long terme: 400 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 2045 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 1635 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2000 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 350 mg/m <sup>3</sup> , 85 ppm Valeur plafond: 1800* mg/m <sup>3</sup> , 440* ppm *15-min
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 2050 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 1640 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
LMPE (Mexique)	Valeur momentanée: 500 ppm Valeur à long terme: 400 ppm

**111-65-9 octane**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 300 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 1,750 mg/m <sup>3</sup> , 375 ppm Valeur à long terme: 1,400 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2350 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm n-Octane only
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 350 mg/m <sup>3</sup> , 75 ppm Valeur plafond: 1800* mg/m <sup>3</sup> , 385* ppm *15 min
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1401 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm
LMPE (Mexique)	Valeur à long terme: 300 ppm

- **Contrôles de l'exposition**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Mesures d'ingénierie spécifiques:**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 5)

- **Protection des yeux:**  
Les lentilles de contact ne devraient pas être portés.



Lunettes de protection

Suivez les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation de lunettes de protection.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mesures de gestion des risques** Voir la Section 7 pour des informations supplémentaires.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Visqueuse
· <b>Couleur:</b>	Jaune clair
· <b>Odeur:</b>	De type solvanté
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	90 °C (194 °F)
· <b>Point d'éclair</b>	-9 °C (15.8 °F)
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	210 °C (410 °F)
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
· <b>Inférieure:</b>	1.1 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	6.7 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C (68 °F):</b>	160 hPa (120 mm Hg)
· <b>Densité à 20 °C (68 °F):</b>	0.7 g/cm <sup>3</sup> (5.84 lbs/gal)
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.

(suite page 7)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit:** Rubber Cement

(suite de la page 6)

**Cinématique à 40 °C (104 °F):**

1000 mm<sup>2</sup>/s

· **Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses**  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.  
Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.  
Vive réaction aux agents d'oxydation.  
En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.
- **Conditions à éviter**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
**142-82-5 heptane**  
Oral | LD50 | >5,000 mg/kg (rat) (Estimate)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Catégories cancérogènes**
- **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**  
Aucun des composants n'est listé.
- **NTP (Programme National de Toxicologie)**  
Aucun des composants n'est listé.
- **OSHA-Ca (l'Occupational Safety & Health Administration)**

(suite page 8)



## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

### Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 7)

Aucun des composants n'est listé.

· **Voies d'exposition probables**

Ingestion  
Inhalation.  
Contact oculaire.  
Contact cutané.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Vapeurs étourdissantes.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Persistance et dégradabilité**

Le produit est partiellement biodégradable. Des résidus significatifs demeurent.

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:**

Très toxique chez les poissons.

Le produit consomme de l'oxygène. L'effet indiqué peut être causé partiellement par un manque d'oxygène.

À cause d'actions mécaniques du produit (ex: agglutinations), il peut se produire des dommages.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

La déclaration a été déduite de produits ayant une structure ou une composition similaire.

Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas à exclure.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 8)

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Après solidification, peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes. Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité d'éliminer tout produit non-utilisé, ses résidus et ses conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** White-Spirit

### 14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**

- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1133

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **DOT** ADHESIVES, Flammable Liquid
- **ADR, IMDG** ADHESIVES
- **IATA** Adhesives

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **DOT**



- **Classe** 3
- **Étiquette** 3

- **ADR**



- **Classe** 3 (F1)
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Classe** 3
- **Étiquette** 3

(suite page 10)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 9)

· **Groupe d'emballage**  
· DOT, ADR, IMDG, IATA

II

· **Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane, octane

· **Marine Pollutant:**



Oui

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler:**

33

· **No EMS:**

F-E,S-D

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· DOT



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

L'étiquetage en tant que polluant marin n'est requis que pour les envois en vrac en vrac. L'emballage en vrac comprend une capacité maximale de 450 L (119 gallons) pour un liquide et une masse nette maximale supérieure à 400 kg (882 livres) pour un solide. (Voir 171.4 (c))

· ADR



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 5.2.1.8.1)

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 2.10.2.7)

(suite page 11)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 10)

· IATA



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 0.5 L each / 1 L net.

### 15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- États-Unis
- SARA

· **SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun des composants n'est listé.

· **Section 355 (substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des composants n'est listé.

· **Section 313 (Annonces chimiques toxiques spécifiques):**

Aucun des composants n'est listé.

· **Liste TSCA:**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65, l'état de Californie**

· **Substances connues pour causer le cancer:**

Aucun des composants n'est listé.

· **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs féminins:**

Aucun des composants n'est listé.

· **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs masculins:**

Aucun des composants n'est listé.

· **Substances connues pour causer une toxicité sur le développement:**

Aucun des composants n'est listé.

· **EPA (Agence de protection de l'environnement)**

142-82-5 | heptane

D

· **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est listé.

· **Liste intérieure des substances (DSL) du Canada (Des substances ne sont pas comprises)**

592-76-7 | hept-1-ène

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

## Fiche Signalétique

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 14 août 2018

Révision: 14 août 2018

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 11)

· **Code du produit:**

1022-A, 2510, 1034-A, 1050, 1051-A, 20097, 20099, 20119, 20122, 20134, 20144, 20189, 20197, 20256, 20258, 20259, 20260, 20271, 20290, 22038, 20302, 2030-A, 2033, 2034-A, 2040-A, 4060-A, 20458, 20464, 21032, 24010SL, 24011, 24012, 24015, 24016, 24018, 24033, 24034, 24035, 24041, 24042, S20220, S20227

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DOT: Département américain de transport

IATA: l'Association du transport aérien international

CAS: Chemical Abstracts Service, une division de l'American Chemical Society

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables / very Persistent and very Bioaccumulative

OSHA: Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle / Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· **Sources**

FDS/SDS préparé par:

Société ChemTel / ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Florida 33602-2902 Etats-Unis

Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924

Internationale +01 813-248-0573

Site Web: [www.chemtelinc.com](http://www.chemtelinc.com)